



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE  
**MAIRIE de JAUJAC**  
11 Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : [mairie@jaujac.fr](mailto:mairie@jaujac.fr)

Site : <http://www.jaujac.fr>

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**Du 30 Janvier 2020**

**1° Marchés de travaux pour la requalification du site de la bastide – Avenants**

**1ere délibération :**

Pour rappel, les marchés de travaux initiaux ont été conclus pour un montant s'élevant à 2 007 441, 97 € H.T. après consultation des entreprises.

Suite à des modifications du projet, des ajustements opérés par la maîtrise d'œuvre, de la prise en compte des exigences de la commission de sécurité, des avenants complémentaires aux marchés de travaux sont à prévoir.

Ils se répartissent de la façon suivante :

Lot	Entreprise	Marché	Avenant n°1	Nouveau montant du marché
LOT 3 - CHARPENTE ET COUVERTURES - BARDAGES	MOULIN CHARPENTE	100 914,71 €	3 567,44 €	104 482,15 €
LOT 5 - CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	GIRAUD DELAY	108 673,00 €	6 140,00 €	114 813,00 €
LOT 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	RANCHON	111 155,00 €	11 022,00 €	122 177,00 €
LOT 8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	RANCHON	91 716,00 €	7 956,00 €	99 672,00 €
LOT 9 - PLATRERIE PEINTURE	TOGNETTY	182 338,61 €	7 911,29 €	190 249,90 €
LOT 10 - CARRELAGES - FAIENCES	CHOLVY	69 864,51 €	-1 178,10 €	68 686,41 €
LOT 11 - ELECTRICITE	ROBERT	108 801,00 €	14 167,00 €	122 968,00 €
LOT 12 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION	LARGIER	226 777,26 €	31 859,20 €	258 636,46 €

Le montant des avenants est donc de **81 444.83 € H.T.**

L'avenant n° 2 du lot 11 pour 16 785 € H.T

Le conseil municipal à :

- approuvé l'attribution des avenants aux marchés de travaux
- donné pouvoir au maire d'autoriser le président du SDEA à signer les avenants
- autorisé le maire à signer tous les documents s'y rapportant

## **2° Modification N° 1 de la convention de mandat avec le SDEA pour la bastide**

Eléments pour modification de la convention de mandat :

Mandat initial :

- Montant des travaux : 1 495 000 €HT.
- Montant de la convention de mandat : 1 800 500,00 €HT soit 2 160 600,00 € TTC
- Délais : 40 mois
- Date de notification : 11 septembre 2017

Modifications :

Le montant prévisionnel des travaux a été augmenté en cours d'études, essentiellement afin de prendre en compte l'impact plus important qu'initialement prévu des travaux sur les espaces extérieurs :

- Déploiement du projet sur la parcelle et notamment dans le bois, résultant de la volonté d'une intégration fine des bâtiments sur le site.
- Nécessité de prévoir une voie de desserte vers la clairière pour l'accès pompier et l'entretien sur site (avec petit soutènement associé).
- Des démolitions importantes sur les espaces extérieurs.

Le montant des travaux à l'issue des études s'élève à 1 855 000,00 €HT, soit une augmentation 360 000,00 € HT.

Ensuite, à l'issue de la consultation travaux, les marchés de travaux ont été conclus pour un montant total de 2 007 441,97 € HT.

Des ajustements de prestations ont été opérés pendant les travaux, du fait de prescriptions particulières (commission de sécurité, CSPPS, PMI), d'omission lors des études et d'une importante modification de programme consistant en la transformation de la cuisine en cuisine professionnelle.

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 111 729,83 €HT.

Le montant total de l'opération, résultant de ces modifications apportées au projet, s'élève 2 513 237,69 € HT soit 3 015 885,22 € TTC.

La rémunération du SDEA évolue de 52 442.00 € H.T (62 930.40 € TTC) à 61 357.14 € H.T. (73 628.57 € TTC) soit + 10 698.17 € TTC.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la modification de la convention de mandat avec le SDEA.

### **3° Demande de subvention Pass-Territoire : Sécurisation RD19 – Aménagement cheminement piéton**

Une partie du projet de sécurisation de la RD 19 peut être éligible au dispositif Pass-Territoire 2020 : Aménagements de sécurité le long des routes départementales.

Sur les 467 175 €uros H.T. (cout global du projet) seulement 115 266 € HT (partie sécurisation RD19) peuvent être éligibles.

Les frais d'acquisition (acquisition+frais d'acte+frais bornage) sont estimés à 1 600 €uros.

Il est proposé de solliciter une subvention de 35 % sur 116 866 € H.T. soit 40 903 €.

### **4° Demande de subvention DETR et PASS TERRITOIRE 2020 pour travaux AEP**

Les services de l'Etat ont demandé la suppression de la prise d'eau en rivière de Pereyres et le basculement d'une quarantaine d'abonnés de l'UDI de Pereyres vers l'UDI du Peschier afin de pouvoir lever les restrictions d'urbanisme.

Le projet de restructuration du réseau AEP sur le quartier des Sausses afin de pouvoir basculer une quarantaine d'abonnés de l'UDI de Pereyres sur l'UDI du Peschier s'élève à 172 813 €uros H.T..

Ce projet peut être éligible à des subventions : DETR et PASS TERRITOIRE 2020 « Alimentation en eau potable ».

Le conseil municipal a :

- approuvé le projet
- sollicité une subvention DETR de 51 844.00 € H.T
- sollicité une subvention PASS TERRITOIRE de 51 844.00 € H.T.
- autorisé le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **5° Demande de subvention pour travaux sur réseaux assainissement**

Suite à la réalisation du diagnostic assainissement, ce dernier a mis en évidence certain dysfonctionnement sur le réseau assainissement en autres :

- une partie du réseau d'assainissement du chemin des sausses et de la rue de la chavade
- « le piège à gravât » à l'entrée de la station d'épuration de Laprade.

Les travaux d'assainissement

\* du chemin des sausses et la réfection du piège à gravât pourraient être effectués en même temps que les travaux d'AEP des Sausses, ils sont estimés à 114 263.00 € H.T.

\* de la rue de la chavade pourraient être effectués en même temps que les travaux d'aménagement du RD 19, ils sont estimés à 90 000.00 € H.T

Ces travaux peuvent être éligibles aux subventions : PASS-TERRITOIRE 2020 « assainissement » et agence de l'eau.

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le projet
- Sollicité une subvention de 30 % dans le cadre PASS-TERRITOIRE soit 61 279.00 €
- Sollicité une subvention de 30 % auprès de l'agence de l'eau soit 61 279.00 €
- Autorisé le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

## **6° Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage/ Renforcement poste les prades**

Les travaux de dissimulation et de renforcement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications entre le chemin du moulinet et le chemin du chapellier concernent deux maîtres d'ouvrages. (Commune et sde07).

Il convient donc de signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

## **7° Valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opération réalisées sur les patrimoines des collectivités**

En 2015, la commune a signé une convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie, avec le SDE07, issus d'opérations réalisées sur le patrimoine de la collectivité.

Cette convention CEE est arrivée à échéance le 6 octobre 2019.

Le conseil municipal à :

\*accepté les termes de la convention pour la valorisation des CCE

\*autorisé le maire à signer la nouvelle convention pour une durée de 4 ans.

## **8° Budget général – Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des investissements de l'année précédente.**

L'article 1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses investissements budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2019 à 703 651 € (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16).

Le conseil a autorisé le maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

- compte 20 : 500 Euros
- compte 21 : 15 000 Euros
- compte 23 : 50 000 Euros

Les crédits votés seront repris au budget 2020.

## 9° Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes : eau, assainissement, caisse des écoles, cantine scolaire et la bastide n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général.

L'affectation des charges de personnel est la suivante pour l'année 2020 :

### Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
	MALOSSANNE Roselyne	67 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %

### Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	MALOSSANNE Roselyne	33 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	CHICHE Eva	100 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

### Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	25 %
	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

### Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	10 %
	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

### Budget La Bastide

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique Agent administratif	LIAUTIER Ghislain	100 %
	GANDON Lisa	25 %

### **10) Subvention solidarité pour Le Teil et les communes voisines**

Afin d'apporter un soutien à la commune du Teil et les communes voisines qui ont subi le séisme en novembre dernier. Il a été décidé de verser la somme de 1 000 €uros. Cette somme sera versée à l'AMF 07 qui procédera au reversement auprès des communes.

### **11) Demande de subvention pour l'organisation de la fête de la transhumance**

Une subvention de 650 €uros a été accordée au syndicat départemental ovin pour l'organisation de la fête de la transhumance à JAUJAC le 14 juin 2020.

### **12) Demande de réduction de facture d'eau**

Une demande de réduction de facture d'eau a été adressée par un abonné à la mairie. Après étude de la demande et discussion, le conseil municipal, par 4 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions a rejeté la demande.

### **13) Convention d'occupation de locaux et mis à disposition du service restauration du Collège de Montpezat.**

Dans le cadre de la liaison école-collège, les élèves de CM1 et CM2 sont amenés à prendre des repas au restaurant scolaire du collège de Montpezat.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention entre le département, le collège de Montpezat et la commune afin de définir les modalités d'exécution.

*Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 12.*